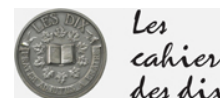


Les Cahiers des dix



L'instruction des dix mille colons Nos ancêtres

Louis-Philippe Audet, S. R. C.

Numéro 37, 1972

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1025292ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1025292ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Audet, L.-P. (1972). L'instruction des dix mille colons : nos ancêtres. *Les Cahiers des dix*, (37), 9–49. <https://doi.org/10.7202/1025292ar>

L'instruction des dix mille colons, nos ancêtres

par LOUIS-PHILIPPE AUDET, S. R. C.

« L'instruction des dix mille colons qui vinrent s'établir en Nouvelle-France aux XVII^e et XVIII^e siècles reste un problème que la présente étude n'a fait qu'amorcer » : voilà ce que nous écrivions en guise de conclusion de notre travail publié dans le *Cahier des Dix* en 1971¹ ! En effet, nous nous sommes contenté alors d'y répondre, de façon très générale, à la question : « Ces colons, que savaient-ils ? » espérant poursuivre nos recherches pour quelques-unes des anciennes provinces qui ont fourni le plus grand nombre de colons au Canada.

Les colons, nos ancêtres, vinrent surtout de la Normandie, des provinces du Centre-Ouest (Poitou, Aunis, Saintonge), de Paris et de l'Ile-de-France, du Perche, de la Bretagne, de l'Anjou, de la Champagne, de la Picardie, etc. L'immigration se répartit de façon à peu près égale au XVII^e siècle (5,000 colons environ) et au XVIII^e siècle (5,000 colons environ).

De quels moyens disposons-nous pour évaluer l'instruction de ces immigrants ? La plupart des historiens et des sociologues ont tenté de cerner ce problème en faisant le compte des signatures dans les registres de l'état civil, aux mariages, aux baptêmes et aux décès : nous avons formulé quelques réserves concernant cette méthode d'investigation², car l'absence de signature au bas d'un acte ne constitue pas, nous semble-t-il, une preuve péremptoire d'analphabétisme du citoyen, même si « les témoins ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis ou interpellé selon l'ordonnance. » Faute

1. Louis-Philippe AUDET, *Le Cahier des Dix*, No 36 (1971) : 9-55.

2. *Ibid.*, 33-36.

de documents appropriés témoignant des connaissances et de la culture d'un individu, force nous est donc de nous contenter de preuves circonstanciées. L'une de ces preuves, et qui ne manque pas de poids, c'est l'existence d'un réseau d'écoles dans le canton, dans la province, dans le département d'origine, offrant aux enfants des deux sexes les moyens appropriés d'acquérir les rudiments du savoir. Nous savons que la plupart des colons pouvaient signer leur nom et n'étaient pas des analphabètes³ : les connaissances qu'ils possédaient, ils les puisèrent soit au foyer, soit à l'école. Voyons donc quelle était la situation de l'enseignement primaire dans quelques-unes de ces provinces qui fournirent des colons à la Nouvelle-France au XVII^e et au XVIII^e siècles.

En dépit du silence ou des assertions de quelques historiens qui tentent de faire croire que l'enseignement primaire en France fut l'un des fruits de la Révolution, il importe de rappeler que l'Eglise catholique considéra toujours l'instruction de la jeunesse comme l'un des devoirs les plus sérieux et les plus pressants de son ministère pastoral.

Le concile de Narbonne (1551) consacre l'excellent principe de la coopération des autorités ecclésiastiques et civiles pour le choix des maîtres. Les conciles de Cambrai (1565), de Rouen, Bordeaux et Tours (1583), de Bourges (1584), d'Aix (1585) demandent aux évêques de tout mettre en oeuvre pour créer des *petites écoles*. Le concile de Melun (1579) rappelle que « les maîtres d'école doivent avoir continuellement à la pensée cette vérité qu'ils sont autant chargés d'apprendre aux enfants la bonne vie que les bonnes lettres. Qu'ils leur enseignent donc d'abord la piété, ensuite la pureté des moeurs et enfin les connaissances qui servent à la vie civile ». ⁴ Le concile de Bourges ordonne que « l'éducation des filles soit confiée à des veuves ou à des femmes qui devront les former avec soin à la lecture et à la vie chrétienne. »

Les statuts de 1550 prescrivent aux maîtres d'enseigner les éléments de la grammaire et les préceptes de la foi « selon Ger-

3. *Ibid.*, 36-37.

4. Charles Leménestrel, *L'instruction en France date-t-elle de la Révolution ?* Paris, Honoré Champion, 1912: 146.

son ». En 1546, le chapitre de la cathédrale de Sens désigne des commissaires pour visiter douze paroisses de sa juridiction : toutes celles-ci possèdent des écoles et l'on peut croire que cette situation était sensiblement la même dans tout le diocèse. En 1555, quatre classes sont ouvertes à Rouen et confiées à « d'honnêtes ecclésiastiques qui recevaient le logement et 40 livres de salaire ». L'année suivante, deux écoles de cette ville accueillaient 160 filles dont les institutrices, « deux honnêtes femmes », devaient les instruire et leur montrer le travail à l'aiguille.

« On ne saurait croire, écrit M. Quantin, combien l'instruction primaire était répandue à la fin du XVI^e siècle, même dans les villages. Les registres de baptêmes en fournissent déjà une preuve par l'existence de nombreuses signatures qu'on y trouve; mais les minutes des actes notariés, des déclarations à terrier des censitaires, signées par des vigneron, des laboureurs et même des femmes, tout cela est une preuve positive de l'existence d'une culture intellectuelle restreinte, si l'on veut, mais certaine, dans toutes les classes de la société. »⁵

I. LE MAINE

À l'occasion de l'enquête de Louis Maggiolo, Jules Vallée, instituteur au Mans, adressait au Ministère de l'Instruction publique, le 1^{er} février 1889, une intéressante étude sur « L'instruction publique dans le Haut-Maine avant la Révolution⁶ », inspirée largement de l'ouvrage d'Armand Bellée, paru en 1875, *Recherches sur l'instruction publique dans le département de la Sarthe*. Voilà un département qui, placé entre la Normandie, le Perche, l'Anjou et la Bretagne a fourni maints colons à la Nouvelle-France.

L'auteur dresse d'abord la liste de 162 communes ou paroisses, y compris des villes telles que Le Mans et La Flèche. Sur 231 écoles dont il est question dans le Rapport, il y a 144 écoles ou collèges

5. *Ibid.*, 149. Aussi M. Quantin, *L'instruction primaire avant 1789 dans les communes formant le département de l'Yonne*: cité par Leménestrel.

6. Jules Vallée, *L'instruction publique dans le Haut-Maine avant la Révolution*, 1^{er} février 1889. Archives de l'Institut pédagogique national, Paris. Archives de l'enseignement primaire, H-P, 21.943. Sarthe. 36 p.

de garçons et 87 écoles de filles. Les dates de fondation n'ont pu être précisées que pour 121 établissements seulement, la majorité, soit 51, fondées au XVII^e siècle.

On est frappé en apprenant qu'il existait un si grand nombre d'écoles dans notre pays avant la Révolution, écrit Jules Vallée, parce qu'on s'imagine généralement qu'avant cette époque l'instruction était nulle : c'est une erreur. D'un autre côté, il ne faudrait pas croire que les 231 écoles dont nous constatons la fondation ou l'existence étaient à proprement parler des écoles : ce serait une erreur encore. Beaucoup d'écoles de filles, par exemple, n'étaient guère que ce que nous appelons aujourd'hui des ouvroirs et dans un bon nombre d'écoles de garçons, on n'apprenait que juste ce qu'il faut pour « servir Dieu », c'est-à-dire répondre la messe (*sic*).⁷

La plupart de ces écoles furent fondées par des ecclésiastiques ayant surtout en vue la formation religieuse des enfants, car ils ne manquent jamais, dans leurs testaments, de recommander l'étude de la religion : « On leur apprendra, disent-ils, à aimer et servir Dieu. » Ils imposent, en outre, au titulaire de l'école, un certain nombre de messes pour le repos de leur âme et, aux élèves, des prières à réciter.

Règle générale, les fondateurs donnent d'abord une maison qui sera la « maison d'eschole », puis des biens : bordages, métairies, terres, prés, vignes, bois, rentes sur les Aides et Gabelles, le Clergé de France sur le Chapitre de Saint-Pierre de la Cour, etc. Ces fondations rapportaient de beaux revenus de sorte que les écoles ainsi dotées jouissaient de véritables bénéfices dont les titulaires furent presque toujours des prêtres, les fondateurs imposant, dans leur testament, un certain nombre de messes à célébrer.

Quelles sont ces écoles ainsi fondées ? Les noms varient selon les testaments : collèges, séminaires, préceptoreries, écoles de grammaire, petites écoles, écoles de charité. Les *collèges* étaient généralement des écoles bien organisées, avec pensionnaires ; les séminaires préparaient à la prêtrise ; les petites écoles ou écoles de charité étaient gratuites. Voici comment se partageaient ces établissements à la veille de la Révolution française dans le Haut-Maine :

7. *Ibid.*, 16.

Collèges de garçons	=	67	} soit 144 écoles	Ecoles de filles	=	87
Séminaires	=	2				
Ecoles épiscopales	=	4				
Ecoles de garçons	=	67		Total		
Préceptoreries	=	2				
Petites écoles	=	2		144 + 87 =		231 écoles

L'organisation des écoles de filles était inférieure à celle des garçons, car les maîtresses se trouvaient souvent obligées, par les fondations, de soigner aussi les malades. Aucune trace d'écoles mixtes : « Quelles moeurs ! s'écrie Jules Vallée. Séparer le frère de la soeur, séparer ceux qui se trouvent en relations partout, à l'église, au catéchisme, à la maison, etc., séparer ceux dont l'union doit faire la base de la famille et de la société⁸. »

Quels étaient les maîtres qui avaient la responsabilité de ces écoles ? Sur 72 écoles de garçons au sujet desquelles on a des renseignements, 67 étaient dirigées par des prêtres, dont 17 vicaires de la paroisse, tandis que 4 seulement étaient dirigées par des laïques et une par des Frères. Quant aux écoles de filles, au nombre de 87, on possède peu de renseignements sur 56 écoles : 14 étaient tenues par des laïques et 42 par des religieuses, toujours au nombre de deux ou plus ; on en compte 74 qui professèrent dans ces 42 écoles. Ainsi qu'on l'a signalé plus haut, dans nombre de cas, l'une des soeurs devait s'occuper du soin des malades. La congrégation qui fournit le plus de soeurs fut la communauté de la Chapelle-au-Riboul, connue aussi sous le nom de communauté d'Evron et formée d'enseignantes et d'hospitalières^{8a}

8. *Ibid.*, 22.

8a. Cette congrégation avait été fondée vers 1680 par Perrine Brunet, veuve de René Thuland, notaire, née le 6 novembre 1654, au petit village de la Bigottière, paroisse de la Chapelle-au-Riboul, près Mayenne, dans un état voisin de l'indigence. Restée veuve à l'âge de 26 ans, elle résolut de se consacrer entièrement à l'instruction des jeunes filles et au soulagement des pauvres malades. Comme il arrive toujours pour les entreprises vraiment utiles, les commencements furent très modestes et même pénibles. Mais la fondatrice, animée de cet esprit de foi, persévéra dans sa voie et laissa à sa mort, arrivée en 1735, son institut en pleine prospérité, légalement reconnu et rendant aux populations rurales de cette province de grands services. Au moment de leur disparition par suite de la loi du 18 août 1792, les Soeurs de La Chapelle-au-Riboul dirigeaient 89 établissements dans le diocèse du Mans. En 1804, M. Harmand, préfet de la Mayenne, accorda provisoirement les bâtiments de l'ancienne abbaye d'Evron à cette congrégation et y rassembla les quel-

Jules Vallée affirme que bon nombre de maîtres (surtout des prêtres et des religieuses) jouissaient d'un revenu équivalant à trois, quatre, cinq et six mille francs (valeur 1889). La nomination de ces enseignants relevait de diverses personnes selon les lieux : le curé, le procureur de fabrique, les notables habitants, les héritiers du testateur, souvent aussi du Chapitre de Saint-Pierre de la Cour et quelquefois du seigneur. L'évêque sanctionne généralement la nomination et tranche les différents, s'il y a lieu : impossible donc d'établir des écoles concurrentes aux écoles relevant de l'autorité ecclésiastique.

Il est difficile de préciser le nombre des élèves qui fréquentaient les écoles : celles qui étaient dirigées par un seul maître pouvaient en accueillir de 20 à 30. Les collèges acceptaient souvent des pensionnaires en nombre très variable. On sait que le Collège de La Flèche avait 2500 élèves et celui de Saint-Ouen, au Mans, 900 : ces établissements se recrutaient non seulement dans Le Maine, mais dans les provinces voisines et même dans toute la France. On connaît d'illustres élèves du Collège de La Flèche : René Descartes, le prince Eugène de Savoie, Mgr François de Laval.

Quel était le programme de ces écoles ? Sur 35, treize enseignaient la religion, la lecture, l'écriture, le calcul et le latin; neuf, la religion, la lecture, l'écriture et le calcul; douze, la religion, la lecture et l'écriture; une enfin avait été fondée pour apprendre à chanter « et servir Dieu ». Les écoles élémentaires préparaient évidemment les élèves au Collège de La Flèche et à celui du Mans car c'est seulement dans ces deux villes que l'on enseignait toutes les humanités; aux collèges de Courdemanche et de Sillé, on s'arrêtait à la rhétorique. Le programme variait donc d'une école à l'autre et il dépendait, le plus souvent, de l'instruction et du zèle du maître plus que de la volonté du testateur. La

ques religieuses qui avaient survécu aux troubles révolutionnaires. C'est de cette concession, ratifiée par un décret signé à Bayonne, le 8 mai 1808, que vient le nom actuel des soeurs d'Evron. Cf. D. Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, VI: 392; *Annuaire de la Sarthe*: 1815; 47 et suiv. Cité de Armand Bellée, *Recherches sur l'Instruction publique dans le département de la Sarthe avant et pendant la Révolution*, Le Mans, 1875: 14-15 note.

première chose qui s'enseignait partout était la religion, puis la lecture, le latin pour suivre l'office divin, puis la lecture du français et enfin l'écriture. On ajoutait parfois le calcul. Les écoles de filles enseignaient à coudre, à tricoter et la religion. Voici d'ailleurs un extrait du règlement de l'école des filles de Changé fondée par Madame Renée Menon, veuve de M. Drouet d'Aubigny en 1784, école qui accueillait une quarantaine d'élèves:

L'école se tiendra depuis 9 h. du matin jusqu'à 11 heures et le soir depuis 2 h. jusqu'à 4 heures. Il y aura congé les jours de fête, les dimanches et le vendredi de chaque semaine. Les vacances ouvriront le lundi qui suivra la réception de la première gerbe de blé, seigle, donnée pour la dîme du curé, jusqu'au lendemain de la fête de la Nativité de la Sainte Vierge (8 septembre).

Des prières déterminées seront faites au commencement et à la fin de chaque classe. Les enfants pauvres à recevoir gratuitement seront désignés par le curé; aucune enfant ne pourra être renvoyée de l'école qu'avec l'approbation du curé. Les châtimens violents sont pros crits, mais la maîtresse aura une discipline pour en donner à ses élèves le plus modérément et le plus rarement possible. On ne laissera point sortir pendant les classes plusieurs enfants à la fois. La gratuité cessera pour les jeunes filles à partir de leur seconde communion. Les élèves gratuites recevront le même enseignement que les payantes⁹.

En résumé, on peut affirmer que le XVI^e siècle vit naître, dans le Maine, les premières écoles pour le peuple, le XVII^e les vit se multiplier, s'organiser et le XVIII^e vit le peuple plus instruit, plus intelligent, « plus hardi pour oser réclamer l'égalité et la liberté. » « Il faudrait être dénué de bon sens, écrit Jules Vallée, pour croire qu'avant la Révolution le peuple ne possédait aucune instruction; au contraire, un assez grand nombre d'hommes du peuple possédait une instruction rudimentaire, il est vrai, mais accompagnée d'une forte dose de bon sens; sans cela la Révolution était impossible¹⁰. »

9. Jules Vallée, *op. cit.*, 28.

10. *Ibid.*, 29.

Dans le Maine comme partout ailleurs en France avant la Révolution de 1789, le clergé avait la haute main sur les écoles, ce qui est facile à comprendre, la majorité des maîtres étant des ecclésiastiques et les nominations à ces postes étant toujours faites par le curé et agréées par l'évêque. A titre d'illustration, voici un extrait des *statuts* rédigés par l'évêque Charles de Beaumanoir en date du 6 mars 1620 :

Art. XLIII. — Et d'autant que de la première Institution des enfants dépend le bon gouvernement du reste de leur vie, nous exhortons les curés d'avoir un très particulier soin de l'instruction des petits enfants, qu'ils enseignent eux-mêmes ou feront enseigner par maîtres d'écoles, gens de bonne vie, religion et doctrine. Et particulièrement leur feront apprendre leur créance et les premiers rudiments de la religion catholique contenus ès catéchismes. Et afin qu'il n'y ait point de surprises, ordonnons à nos archidiacres d'interroger les dits maîtres d'écoles pour reconnaître s'ils en sont capables, afin qu'il en soit pourvu d'autres en leurs places.¹¹

Un demi-siècle plus tard, en 1672, l'évêque de La Vergne, Montenard de Tressan, promulguait un nouveau statut en quatre articles contenant surtout des dispositions de discipline générale, plutôt que l'indication de programme et d'horaire :

LES ECOLES POUR L'INSTRUCTION DE LA JEUNESSE

I

L'un des commandements donnés de la part de Dieu par le Sage est de former les enfants dans leur jeunesse, ce qui se fait principalement dans les petites écoles. Pour cet effet, nous ordonnons à tous nos doyens ruraux dans leur ressort et à tous les curés dans leurs paroisses, d'en établir au moins une pour les garçons et une pour les filles de chaque paroisse.

II

Celle pour les garçons sera tenue par un ecclésiastique ou un maître laïque de saine doctrine et de vie irréprochable.

11. Armand Bellée, *op. cit.*, 22.

Celle pour les filles sera tenue par une veuve ou fille de vertu et suffisance nécessaire; — les uns et les autres choisis par les curés avec les marguilliers ou procureurs fabriciens des paroisses et à nous présentés pour être approuvés et autorisés dans cet exercice. Enjoignons à nos doyens ruraux de nous rendre un fidèle compte de l'exécution de cet article.

III

Les garçons, sous quelque prétexte que ce soit, de bas âge ou d'autres considérations, ne seront point reçus dans les écoles de filles, ni enseignés par des femmes et les filles de même ne seront point reçues dans les écoles de garçons et enseignés par des hommes, le tout sous peine d'excommunication, *ipso facto*, tant pour les maîtres et maîtresses que pour les parents qui les y envoient. Cependant, nous apprenons avec douleur que le présent article n'a pas toute son exécution, soit par le peu de soin des curés d'avertir les dits maîtres et maîtresses d'escoles, aussi bien que leurs parents ou par la dureté des uns et des autres, qui négligent leur propre salut, commettant les enfants aux désordres qui nous ont obligé de faire cette ordonnance de notre synode du 15 septembre 1672.

IV

Les maîtres et maîtresses d'escoles auront soin d'apprendre à leurs escoliers à prier Dieu et de les instruire du catéchisme, et suivre exactement le règlement qui leur sera par Nous donné.¹²

Ce qui caractérise l'école avant la Révolution, c'est la *fondation*, seul moyen de la soutenir vraiment, car la rétribution scolaire se révéla généralement insuffisante pour assurer la stabilité de l'institution. « Enfin, écrit Jules Vallée en guise de conclusion, la Renaissance étendit sa bienfaisante lumière sur le Maine vers la fin du XVI^e siècle; les écoles se multiplièrent, mais jetées ça et là comme par hasard, selon le caprice de fondateurs particuliers. Leurs ressources, leur installation, leur programme diffèrent à l'infini; on voit que rien ne rappelle un plan d'organisation générale. » Il en était de l'instruction comme de bien d'autres choses: certaines localités furent privilégiées, certains bourgs possédèrent

12. *Ibid.*, 22-25.

des écoles richement dotées et bien organisées, tandis que d'autres en furent dépourvues. « La royauté, continue-t-il, n'a pas eu de vues d'ensemble sur l'instruction populaire; elle a bien cherché à recruter ses serviteurs dans le peuple, en choisissant les hommes les plus intelligents et en se les attachant, mais l'instruction, on l'a donnée comme une aumône¹³ ».

Avant de quitter le Maine, arrêtons-nous un instant encore aux statistiques : dans 162 communes ou paroisses, on relève 144 écoles ou collèges pour les garçons et 87 écoles de filles, pour la plupart, largement dotées; d'autre part, dans les villages les plus pauvres, le clergé, secondé par des instituteurs privés, dispensait également l'instruction et obtenait les meilleurs résultats. On peut donc présumer que les colons partis pour la Nouvelle-France et issus de cette province, savaient lire, écrire, calculer pour le plus grand nombre, possédant ces connaissances élémentaires alors dispensées aux artisans et aux paysans. Ainsi pour le Collège du Mans, dont le lieutenant général M. Le Vayer fit la visite en 1668, l'archiviste de la Sarthe, Armand Bellée donne la longue liste de tous ces élèves indiquant le lieu d'origine, la profession des parents et des écoliers. Toutes les classes de la société s'y trouvent représentées, depuis le gentilhomme jusqu'au laboureur et à l'artisan. On note même que la noblesse n'y figure qu'en minorité : sur 639 élèves, 47 ou environ 8% appartenaient à des familles d'artisans, proportion bien supérieure à celle qui existait au dernier quart du XIXe siècle¹⁴. La plupart arrivaient pour y commencer leurs études sachant déjà lire et écrire, preuve qu'ils avaient acquis ces connaissances élémentaires dans leur commune ou paroisse.

Fonctionnaire de la Troisième République, Jules Vallée se devait d'exalter l'œuvre de la Révolution de 1789 en décochant quelques attaques, non dépourvues de fondement, il faut en convenir, à la monarchie française qui abandonna généralement à l'Eglise catholique le soin de dispenser l'instruction élémentaire. (Cf. Annexe I, p. 44)

13. *Ibid.*, conclusion du travail de Jules Vallée.

14. Armand Bellée, *op. cit.*, 141-170. Cf. aussi Archives du Lycée du Mans.

II. LE COMTÉ NANTAIS

Nous possédons également un rapport très significatif de Léon Maître, archiviste départemental sur « L'instruction primaire dans le comté Nantais sous l'ancien régime ¹⁵ : » c'est encore un secteur de la France qui fournit des colons au Canada.

L'auteur souligne d'abord que tous ceux qui avaient le désir d'apprendre les notions élémentaires trouvaient, comme aujourd'hui, des maîtres souvent très rapprochés d'eux, particulièrement au XVII^e et au XVIII^e siècles. Ce qui faisait alors défaut, c'était le zèle des parents et des écoliers qui ne montraient pas assez d'empressement à tirer profit des écoles placées à leur proximité. La négligence des uns et des autres est signalé plus d'une fois dans les procès-verbaux des visites pastorales que faisaient les évêques de Nantes ou leurs délégués. Ce qui nuisait aussi au développement de l'instruction dans l'Ouest de la France, ce n'était pas tant l'indifférence que la dispersion des habitants dans des villages et des fermes souvent très éloignés du clocher et de la maison d'école. Cependant, il est incontestable qu'il existait dans chaque commune un certain nombre d'habitants familiarisés avec la lecture, l'écriture et le calcul : ces connaissances s'imposaient comme une obligation impérieuse aux principaux habitants des paroisses ¹⁶.

Ici, comme dans le Maine, le clergé catholique s'intéressa de très près à l'enseignement de la jeunesse, car le curé de chaque paroisse comptait de nombreux collaborateurs. En effet, on voit dans les registres des visites pastorales du XVI^e siècle que les moindres paroisses, desservies à la fin du XIX^e siècle par deux prêtres, possédaient, à cette époque, huit, dix, douze ecclésiastiques, vicaires ou bénéficiers. Il n'est donc pas supposable, écrit Léon Maître, que la mission traditionnelle du clergé catholique soit tombée en désuétude entre les mains de tant de gardiens ¹⁷. Ceux qui

15. Léon Maître, *L'instruction primaire dans le comté Nantais sous l'ancien régime*. Institut pédagogique national, Archives de l'enseignement primaire, Loire inférieure, boîte No 3, pièce 2.

16. *Ibid.*, 3-4.

17. *Ibid.*, 6.

accusent le clergé d'avoir accaparé l'enseignement pour mieux entretenir le pays dans l'ignorance ne savent pas avec quelle sollicitude il s'est au contraire employé à multiplier les foyers d'instruction et à contrôler le mérite et la moralité des maîtres, affirme le même archiviste. Il ressort également des documents originaux que, loin d'user de son autorité omnipotente pour écarter les instituteurs non revêtus du caractère clérical, le clergé a toujours accueilli les maîtres laïques qui remplissaient les conditions d'usage. Autrement, on ne pourrait s'expliquer comment tant de séculiers seraient parvenus à la tête des petites écoles de charité, à une époque où les clercs, les diacres et les prêtres étaient si nombreux.

On a la preuve, écrit Léon Maître, que dès 1410, le chantré du prieuré de la Madeleine, sur les Ponts de Nantes, enseignait la musique et la grammaire; que à Châteaubriand l'école était confiée, vers 1542, à un laïque du nom de Michel Sailland, que le maître Jean Guillier instruisait en 1623 les enfants de Campbond, avec l'assentiment du chapitre de la cathédrale; qu'à Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, le prêtre régent de l'école se faisait remplacer par un instituteur séculier en 1686, et qu'au siècle dernier, l'abbé Buzay déléguait un laïque pour tenir l'école de Rouans¹⁸.

Le contrôle supérieur de l'enseignement et des professeurs, dans le comté Nantais, appartenait, comme dans les autres diocèses, à l'évêque qui, à l'égard des petites écoles, partageait les soins de la surveillance avec le pré-chantre de la cathédrale et le chapitre. Ses décisions n'étaient cependant pas définitives; car il était toujours permis d'en appeler au parlement de Rennes, juge suprême de tous les différends. Quiconque, maître ou maîtresse, voulait enseigner, même à lire et à écrire, devait se présenter à l'évêché pour y faire ses preuves de capacité et retirer sa licence. L'autorité épiscopale se réservait également le droit de censurer et de révoquer ceux dont la conduite était répréhensible. Bref, l'instruction populaire, ici, comme ailleurs en France, fut l'objet de la sollicitude constante du clergé qui en assurera la diffusion dans la mesure des possibilités financières et humaines.

18. *Ibid.*, 10. Archives départementales; Livre des visites pastorales.

III. LE BAS-POITOU

Continuant nos recherches dans le même secteur de la France, arrêtons-nous quelques instants dans le Bas-Poitou et demandons-nous si ce pays, qui fournit tant de colons pour la Nouvelle-France, eut des écoles rurales ou s'il resta tellement arriéré que l'instruction y était à peu près inconnue ? M. A. Baraud, prêtre, a répondu à cette question, en 1910, dans la *Revue du Bas-Poitou* : « A chaque instant, écrit-il, il est fait mention d'écoles rurales dans des documents où l'on s'attendait le moins à en trouver des preuves. Pour l'ancienne Vendée, comme pour les autres contrées de la vieille France, il a suffi de chercher sérieusement pour trouver¹⁹. » Et l'auteur de souligner qu'au début de ses recherches, il n'avait les noms que d'une dizaine de régents, alors que cinq années plus tard, il en possédait 580 pour 175 paroisses, bien convaincu, d'autre part, que nombre de documents avaient disparu à l'occasion des invasions et des guerres de tous genres²⁰ qui ont entraîné avec elles le pillage des abbayes, des prieurés, des fabriques paroissiales, des confréries, sièges ou soutiens des petites écoles, rendant ainsi très difficile la découverte complète de tous les éléments qui composaient alors la vie intellectuelle et l'enseignement public.

Donnons quelques exemples à l'appui de cet avancé. A l'école monacale de *Talmont*, M. Baraud a retrouvé, pour la période de 1077 à 1790, les noms de 500 régents ou régentes et l'existence de petites écoles dans 140 paroisses du petit territoire de la Vendée actuelle. Plusieurs de ces localités comptaient à peine une soixantaine de familles; c'est bien le lieu de répéter avec M. de Beaurepaire : « Quand on trouve des écoles en des localités d'aussi mince importance, il n'y a plus moyen de douter qu'il y en ait eu, sinon dans toutes les paroisses rurales, du moins dans la plupart, bien qu'il n'existe pas de témoignages officiels écrits. »

19. A. Baraud, *L'instruction primaire en Bas-Poitou avant la Révolution*. Extrait de la *Revue du Bas-Poitou*, Vannes, Lafolye Frères Editeurs, 1910: 3.

20. Le Bas-Poitou eut à subir les invasions des Normands qui seize fois en 150 ans ont ravagé le pays, des Anglais qui y ont fait longtemps leur séjour depuis le XIII^e siècle, des protestants du XVI^e siècle et des guerres civiles à la fin du XVIII^e siècle.

Même si l'on peut mettre en doute la valeur probante des signatures des anciens registres de l'état civil ou des registres paroissiaux, on peut tout de même rappeler qu'au début du XVIIIe siècle (de 1720 à 1770), on trouve, au bas de beaucoup d'actes de baptêmes ou de mariage, 15, 18, 25 signatures de gens du peuple, fariniers, maçons, laboureurs, fermiers: ainsi en était-il à *Triaze* dans le marais de Luçon où les moines et les chanoines de cette ville avaient leur propriété et de nombreux fermiers, à *Mouzeuil* dans la plaine, à *Chaillé-les-Ormeaux*, *Nesmy*, *Venonsault*, *Boulogne* au centre du bocage vendéen. « A la *Chaize-le-Vicomte*, paroisse Saint-Nicolas, en juin 1743, nous avons compté trente-quatre signatures au bas d'un acte de mariage de simples gens du peuple, écrit M. Baraud, vingt-deux en février de l'année suivante, jusqu'à *quarante-quatre* le 3 juin. De même pour les années d'après²¹ ». Et l'auteur de conclure fort justement: puisque personne ne peut savoir écrire sans un maître, lors même que pour ces paroisses nous n'avons pu retrouver ni écoles, ni maîtres ou maîtresses, il est incontestable qu'il y en eut pendant longtemps, notamment à l'âge où ces signataires étaient enfants ou jeunes gens. Enfin, il serait singulier que les prêtres de cette région, ayant conquis des grades dans les universités de Poitiers, de Paris ou d'ailleurs et ayant manifesté tant d'ardeur à s'instruire eux-mêmes aient laissé croupir dans l'ignorance les enfants qui leur étaient confiés et qu'ils n'aient pas ouvert des écoles pour leur enseigner, avec la religion, les rudiments du savoir.

Aux archives départementales des Deux-Sèvres, on trouve le détail des formalités nécessaires, au XVIe siècle, pour la fondation d'une école rurale en Poitou: 1) un certificat d'orthodoxie; 2) le procès-verbal de réunion et d'acceptation du régent par les habitants; 3) une attestation de l'examen passé par le candidat devant quatre examinateurs.

Quel était le programme de ces écoles élémentaires? Beaucoup moins vastes que de nos jours, les conditions de vie sociale souvent n'exigeant pas davantage. Ce programme comprenait quatre branches d'enseignement: l'instruction religieuse, l'écriture,

21. A. Baraud, *op. cit.*, 13.

l'orthographe et le calcul élémentaire. C'était assez pour la plupart des gens qui vivaient à la campagne. On ajoutait aussi parfois des notions d'enseignement professionnel et l'apprentissage des travaux domestiques pour les filles. Dans les procès-verbaux d'une assemblée des habitants de Challans, ainsi que dans le testament de Jaquette Clénet, fondatrice d'une école à la Bernardière, on fait une distinction entre différentes catégories d'enfants : ceux qui sont à l'A.B.C., ceux qui savent lire couramment, ceux qui apprennent à lire, à écrire et à orthographier et ceux qui apprennent aussi à compter. On y voit également une autre catégorie d'écoliers, ceux qui écrivent en français et en latin, et dans les *manuscripts*, enfin ceux qui apprennent le latin, langue usuelle des gens de lettres ou d'Eglise jusqu'au XVI^e siècle. Pour enseigner l'orthographe, l'élève devait faire, selon l'*Essai d'une école chrétienne*, des copies de livres, puis il était interrogé sur l'orthographe de chaque mot et il devait écrire au propre la dictée.

Le traitement des régents ou maîtres des petites écoles était fourni, pour les indigents, par la fabrique ou par une confrérie, soit de la Charité, du Rosaire ou du Saint-Sacrement, ou par un prélèvement en nature « *tant en bled qu'autrement* » ou par la jouissance de terres concédées dans ce but ou par une rétribution scolaire pour chaque enfant non indigent selon qu'il apprenait l'A.B.C., l'écriture, l'arithmétique ou le latin. C'était ce que l'on appelait alors le *droit d'écolage*.

On admet généralement que l'enseignement supérieur ou secondaire suppose l'enseignement primaire. Or le Poitou, l'Aunis et la Saintonge eurent leur Université en 1431, sous Charles VII. Dès 1494, l'Université de Poitiers possédait sept collèges où affluaient les étudiants : en 1597, les cours étaient fréquentés par plus de 2000 étudiants venus de toutes les régions du Poitou et même d'ailleurs; ce nombre s'accrut jusqu'à 4000 quelques années plus tard.

De même, l'enseignement secondaire, dont la clientèle était préparée par les petites écoles, était-il florissant dans le Bas-Poitou :

- à Fontenay, les Jésuites fondent, en 1604, un collège très fréquenté;
- à Luçon, un séminaire-collège fondé par les Jésuites en 1610 et confié plus tard aux Lazaristes, donnait l'enseignement secondaire et primaire;
- à Mortagne, un collège était de fondation très ancienne;
- aux Sables d'Olonne, les Franciscains avaient un collège avant 1443. Au sortir du Moyen Age, un cours d'hydrographie prépara les capitaines de navire. De 1712 à 1742, Jean Tissier, notaire, était professeur royal.

Sur la limite du Bas-Poitou, on relève d'autres établissements où pouvaient étudier les jeunes Poitevins :

- le collège des Jésuites de Poitiers, fondé en 1607, où enseignaient 60 professeurs, accueillait 1200 étudiants;
- le collège de La Rochelle eut jusqu'à 600 élèves;
- le collège de Saintes, fondé par la ville en 1600 et qui comptait, avec seulement trois classes, 200 élèves dès 1612;
- l'établissement de Clisson qui, en 1683, avait un directeur diacre et trois maîtres laïques;
- l'établissement de Vertou où l'évêque constatait, en 1683 que le *magister* principal enseignait le latin;
- l'établissement de Vallet (collège) où le fondateur, l'abbé Peigné, avait imposé au Principal l'obligation d'instruire les pauvres *sans aucun salaire*;
- le collège de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu payait des pensions de 100 livres grâce à une entente passée entre l'évêque de Nantes et le prieur de cette localité;
- le collège de Machecoul fondé par les sieurs de Retz en 1409²².

Voilà donc une douzaine de collèges situés dans le Bas-Poitou ou sur la limite : ils étaient suffisants pour l'instruction secondaire des adolescents. Léon Maître, que nous avons cité plus haut, fait remarquer que l'Eglise avait eu la bonne idée de mettre les cures au concours, si bien que docteurs ès-lettres et docteurs ès-arts furent assez communs dans les campagnes, offrant ainsi des leçons de latin et de français et mettant l'enseignement secondaire à la portée d'un plus grand nombre d'enfants.

22. *Ibid.*, 7-11.

L'instruction des filles ne fut pas négligée non plus: avec le latin et le français, on leur enseignait une partie des beaux-arts, suivant généralement le programme tracé par Fénelon et Madame de Maintenon. C'est ainsi que l'on trouve de ces établissements à *Fontenay-le-Comte* où enseignaient les *Filles Notre-Dame* (appelées aussi *Jésuitesses*) introduites par l'évêque de Maillezais, Mgr H. de Béthune en 1632. En 1702, Mgr de Champflour avait légué 600 livres pour établir une classe destinée aux filles pauvres de la ville. A *Luçon*, les Ursulines, introduites par l'évêque en 1631, ouvrent un pensionnat avec 50 élèves dès les débuts; en 1679, H. de Barillon amenait dans sa ville épiscopale des religieuses de l'Union chrétienne qui y ouvrirent un pensionnat. En 1678, les mêmes religieuses de l'Union chrétienne s'installent aux *Sables d'Olonne*. Enfin, à *Cholet*, les religieuses de Saint-Laurent-s-Sèvre dispensaient l'enseignement aux jeunes filles de la région.

« Quand on a constaté l'existence d'écoles en de très petites localités, même en de simples hameaux, conclut l'abbé Baraud, il n'est pas permis de douter que des centres beaucoup plus importants n'en aient possédé, bien que les preuves écrites nous fassent défaut: ainsi à Saint-Jean-de-Monts, à Saint-Gilles-Vie, à Beauvoir, aux Herbiers, etc., où en 1653 on comptait de 1600 à 3500 habitants. »

Et l'auteur de cette étude nous donne une très longue liste des écoles, des maîtres et maîtresses qui dispensèrent l'enseignement primaire dans le Bas-Poitou avant 1791. L'existence de tous ces établissements scolaires est prouvée par les signatures très nombreuses, à certaines époques, au bas des actes paroissiaux, par les livres de comptes tenus par les commerçants, patrons et ouvriers, qui tous avaient des recettes et des dépenses à noter, par les contrats écrits dans lesquels les parents ou tuteurs confiaient leurs enfants ou pupilles à des patrons, stipulant que l'enfant aura droit à la nourriture, à l'entretien mais aussi à la fréquentation de l'école. En conclusion, il apporte à l'appui de ses assertions le témoignage du préfet de Vendée, Lefauchaux, à l'époque du Consulat, en 1800: « Dans vingt ans, écrit ce fonctionnaire, nos com-

munes rurales ne fourniront plus un seul homme qui sache lire et écrire. *Il existait, il y a dix ans, des petites écoles dans tous nos villages, c'est-à-dire dans toutes les communes rurales*²³. » (Voir Annexe, II, p. 46 et Annexe IV, p. 49).

IV. L'ANJOU

L'Anjou, ancienne province française située entre le Maine, le Perche et le Poitou a fourni de nombreux colons qui ont fait souche en Nouvelle-France. Quel était l'état de l'instruction primaire dans cette région avant la Révolution française ? L'abbé Ch. Urseau s'est appliqué à répondre à cette question dans un ouvrage publié en 1895, ouvrage qui est le fruit de longues et patientes recherches dans les Archives départementales, les manuscrits de la Bibliothèque municipale d'Angers, les registres de plus de 200 paroisses et les documents conservés également à la Bibliothèque et aux Archives nationales, à Paris²⁴; nous l'utiliserons abondamment pour l'exposé qui va suivre.

Durant la première moitié du XVI^e siècle, le mouvement en faveur de l'instruction primaire tend à se ralentir; mais dès la fin du siècle la situation s'était grandement améliorée dans les villes aussi bien que dans les campagnes, grâce à l'invention de l'imprimerie et, comme conséquence indirecte, grâce à la Réforme.

L'influence de l'imprimerie sur la diffusion de l'instruction au XVI^e siècle fut considérable: « Des livres ornés de gravures sur bois sont tirés à un grand nombre d'exemplaires et achetés par la bourgeoisie, écrit Babeau; le désir d'apprendre se propage par le désir de connaître ce que contiennent ces livres. Pendant les guerres de religion, le pamphlet politique et religieux se distribue dans les villes; la feuille volante et la brochure préludent aux journaux, que verra éclore le siècle suivant. Mais les journaux ne s'adressent qu'aux classes supérieures, tandis que les publications à bon marché se colportent et s'achètent partout; livres de piété, légendes des saints, romans de chevalerie, alma-

23. *Ibid.*, 37.

24. Ch. Urseau, *L'Instruction primaire avant 1789 dans les paroisses du diocèse d'Angers*, Paris, Alphonse Picard 1895, 344 p.

nachs, manuels de cuisine et de recette sortent des presses de Paris, de Troyes et de Limoges et vont porter, sur leur papier grossier, jusque dans les plus humbles demeures, leurs récits merveilleux et leurs enseignements pratiques²⁵.

Quand à l'influence du protestantisme, elle ne fut pas négligeable. Les protestants français (huguenots) recommandaient avant tout la lecture assidue de la Bible, ce qui supposait une instruction élémentaire et la fondation d'écoles. Le clergé catholique riposta en proclamant la nécessité de fonder et d'entretenir des écoles. Le concile de Trente, en 1546, exigeait « qu'auprès de chaque église, il y eût au moins un maître qui enseignât gratuitement la grammaire aux clercs et aux enfants pauvres²⁶ ». Et les conciles provinciaux de Narbonne, de Rouen, d'Aix, de Tours, de Bourges, de Cambrai et de Bordeaux s'intéressèrent chacun à l'instruction des classes populaires. Par exemple, le concile de Tours-Angers tenu en 1583 recommandait aux évêques de « veiller dans leurs visites à ce que, dans chaque paroisse, plusieurs soient chargés d'enseigner aux enfants l'alphabet, les premiers éléments de la grammaire, le catéchisme et le chant²⁷ ».

Il serait fastidieux de donner ici la longue liste de toutes les fondations qui remontent à la fin de XVI^e siècle, collèges, séminaires, petites écoles, écoles de charité, et dont purent bénéficier sans doute les parents des futurs colons qui passèrent au Canada.

Jusqu'à 1560, le pouvoir civil s'était abstenu d'intervenir dans le domaine de l'enseignement; mais à partir de cette date et de l'ordonnance d'Orléans²⁸, la préoccupation d'instruire le peuple devint un souci important de la royauté. L'édit de 1608, les déclarations de 1657 et de 1666 confirmèrent les règles dès longtemps établies pour la nomination et la rénovation des maîtres²⁹. On connaît la célèbre ordonnance de 1698 par laquelle Louis XIV

25. Babeau, *La Ville sous l'Ancien Régime*, II: 276-7. Cité par Ch. Urseau, *op. cit.*, 19-20.

26. *Concilii Tridentini canones et decreta*. Sess. V, *De Reformatione*, c. I.

27. Ch. Urseau, *op. cit.*, 22.

28. G. Picot, *Histoire des Etats-généraux*, II: 97.

29. *Mémoires du clergé*, II: 976.

prescrivait l'établissement d'écoles dans toutes les paroisses³⁰. Le 14 mai 1724, Louis XV obligera les habitants, comme l'avait fait son prédécesseur, à contribuer à la subsistance des instituteurs et des institutrices.

Un mandement de l'évêque d'Angers, Michel Poncet de la Rivière, donne, en 1718, la liste des maîtres et maîtresses autorisés à tenir école dans la ville et les faubourgs. D'après ce document, les établissements scolaires, à Angers, étaient dirigés par 18 maîtres et 21 maîtresses. Le mouvement en faveur de l'instruction populaire s'étendit aussi dans les campagnes si bien, qu'au moment de la Révolution, la plupart les anciennes paroisses étaient pourvues d'écoles, bien souvent soutenues par des fondations charitables. « L'Anjou comptait autrefois beaucoup d'écoles fondées, écrit Toussaint Grille; il n'y avait pas de bourg un peu considérable qui n'eût la sienne. La jeunesse trouvait là une éducation gratuite. La tourmente révolutionnaire ne devait pas faire grâce à ces établissements, tous ont été détruits à cette époque³¹. »

Pour réfuter l'assertion, maintes fois répétée que « l'instruction primaire était partout à l'abandon » avant la Révolution et que « la province d'Anjou était parmi les moins éclairées », l'abbé C. Urseau a étudié très méthodiquement les archives des cinq arrondissements qui forment aujourd'hui le département de Maine-et-Loire et le diocèse d'Angers afin d'en inventorier les écoles populaires. On peut résumer comme suit le résultat de ses recherches:

- 1—Arrondissement d'Angers: 88 communes rurales; 59 écoles.
- 2—Arrondissement de Baugé: 66 communes (dont 15 n'ont pas même 500 habitants) 36 écoles. Dans plusieurs paroisses, des hommes charitables et dévoués consacrent les longues soirées d'hiver à l'instruction des enfants.

30. Louis-Philippe Audet, *Histoire de l'Enseignement au Québec*, Montréal, Holt, Rinehart et Winston Limitée, 1971; I: 65. Voir le texte de cette mémorable déclaration dont le but était la propagande religieuse et la conversion des protestants.

31. Ch. Urseau, *op. cit.*, 56. Cf. Bibliothèque municipale d'Angers, ms. 895, vol. 2. Collèges de l'Anjou, fo 19.

- 3—Arrondissement de Cholet: ancien pays des Mauges, principal théâtre des guerres de Vendée. 80 communes rurales: moins d'écoles et moins d'instruction que dans les autres arrondissements.
- 4—Arrondissement de Saumur: instruction très florissante dans tout l'arrondissement. Présence des Ursulines, des Soeurs de la Providence fondée en 1704 par Jeanne Delanoue, des Oratoriens en 1684 (300 élèves). Nombreuses écoles ³².
- 5—Arrondissement de Segré: 61 communes rurales; les petites écoles y étaient peu nombreuses, sauf dans les cantons de Candé et de Châteauneuf-sur-Sarthe et les collèges de Segré, de Marigné, d'Angrie, de Candé, de Champigné de Châteauneuf et de Grez-Neuville qui réussirent à former de bons élèves ³³.

La gratuité résultant des largesses privées et des fondations accumulées était abondamment pratiquée dans le diocèse d'Angers avant 1789. Grâce à ces fondations et aux sacrifices que s'imposaient les communautés, beaucoup de paroisses de campagnes furent pourvues de maisons d'école, souvent modestes cependant et dont l'organisation pédagogique laissait parfois à désirer.

La coéducation était formellement interdite à partir du XVII^e siècle. En 1657, l'évêque Henri Arnauld défend aux curés de son diocèse « de souffrir que les garçons et les filles soient instruits ensemble et en mesme lieu, et que les hommes instruisent les filles ». En 1677 et en 1678, il ajoute à sa défense la menace de « suspension des fonctions de leurs saints ordres pour les maîtres d'école, précepteurs ou régens qui seront constitués dans les ordres sacrez et excommunication pour les maîtres qui sont laïques » et les maîtresses ³⁴.

En plusieurs endroits de l'Anjou, les classes n'étaient ouvertes que l'hiver. Les habitants de la paroisse de Douces qui désiraient faire instruire leurs enfants les envoyaient aux écoles de la ville de Doué « Mais seulement pendant les trois mois de l'hyver parce que les enfants sont tous occupés à la garde des bestiaux ³⁵. » Les

32. *Ibid.*, 76-87.

33. *Ibid.*, 55-88.

34. *Ibid.*, 111. Statuts du diocèse d'Angers: 613, 755, 768.

35. *Ibid.*, 114.

pédagogues des XVII^e et XVIII^e siècles savaient récompenser, mais ils étaient sans pitié pour la paresse et la mauvaise tenue; aussi la férule ou le martinet jouaient-ils un rôle important dans leur discipline préventive ou punitive.

Les programmes de ces petites écoles de l'Anjou étaient moins étendus qu'ils ne le sont aujourd'hui: on enseignait les notions indispensables à la conduite des affaires privées. L'enseignement était simple, adapté aux besoins de ceux auxquels il s'adressait; il comprenait l'instruction religieuse, l'histoire sainte, la lecture, l'écriture, le calcul élémentaire et la civilité. On ajoutait parfois quelques notions d'enseignement professionnel pour les garçons et les travaux domestiques pour les filles, c'est-à-dire « filer, coudre et autres choses appartenans au mesnage ».

Les principaux livres en usage dans ces écoles étaient *L'alphabet dit Croix de Jésus ou Croix de par Dieu*, le *Petit latin* qui contenait les offices du dimanche et les psaumes en latin, le *Petit françois* ou *trésor dévot* où l'on trouvait un certain nombre de pensées pieuses, imprimées en gros caractères et dont les syllabes étaient séparées les unes des autres par des intervalles. Quand l'enfant savait épeler, on lui mettait entre les mains la *Vie de Jésus-Christ*, le *Nouveau-Testament*, l'*Histoire de la Bible*, le *Psautier de David*, l'*Imitation de Jésus-Christ*, le *Pensez-y bien*, la *Vie des Saints*, le *Catéchisme du diocèse* et le *Catéchisme historique de Fleury*³⁶.

Dans l'énumération des matières au programme, on aura remarqué sans doute « la civilité puérile et honnête » à l'aide de l'ouvrage *La civilité honnête pour les enfants qui commencent par la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire*. . .

36. Ibid., 134-5. Parmi les livres à l'usage des maîtres, citons: *La Technographie ou briefve méthode pour parvenir à la connoissance de l'écriture françoise de l'invention de Guillaume Le Gangneur Angevin secrétaire ordinaire de la Chambre du Roy*, 1599; *Le Trésor en l'art de l'écriture de l'invention de Guillaume Le Gangneur*, excellent *Me écrivain*, oeuvre grandement utile à toutes les personnes qui désirent bien écrire enseignant brièvement tout ce qui est de l'art d'écrire, avec méthode très facile et non pratiquée auparavant, à Paris chez Michel Vanlochon, graveur et imprimeur du Roy, 1637; *La Ritzographie, ou les sources, élémens et perfections de l'écriture italienne*, par G. Le Gangneur et *La Calligraphie, ou belle écriture de la langue grecque*. Ces ouvrages sont aujourd'hui à peu près introuvables. Note de Ch. Urseau, op. cit., 133.

Après un avant-propos, l'auteur parle successivement de la face, du maintien du corps, de la chambre et de ce qu'on doit y faire, des rencontres survenantes, de la contenance et du parler, de la tenue à l'église, de la table et du jeu. Entre autres choses, il recommande à son élève « de ne se point moucher à son bonnet, quand il le tient, ni à sa main, ni à sa robe car cela est trop rustique, ni sur son bras, comme font les poissonnières; mais pour se moucher honnêtement, il prendra son mouchoir et se détournera quelque peu, en se donnant de garde de ronfler trop haut des narines, car c'est une chose vilaine, et qui fait connoître les furieux. Que s'il lui arrive d'éternuer en présence de quelqu'un, il faut qu'il oste son chapeau et qu'il remercie la compagnie de l'avoir salué; il doit aussi saluer les autres quand ils éternuent, en leur disant: Dieu vous assiste! Dieu vous garde du mal! ou Dieu vous conserve! »

Que valaient les maîtres du XVII^e siècle? Quelles étaient les conditions exigées pour leur admission? Bien souvent, les fondateurs se réservaient le droit de nommer le maître ou ils confiaient cette charge à un comité local dont faisaient partie le curé, le vicaire, le procureur de la fabrique et quelques notables. Une fois choisi, le maître devait prêter serment d'exercer fidèlement sa charge; il devait aussi obtenir l'assentiment de l'autorité ecclésiastique et faire la preuve de sa compétence. Hélas! il n'existait pas, à cette époque, d'écoles normales pour former les maîtres laïques, du moins avant celle qui furent établies à la fin du XVII^e siècle par saint Jean-Baptiste de la Salle; plus fortunées étaient les institutrices qui pouvaient fréquenter les noviciats des Soeurs de Saint-Charles, établies sur la paroisse Saint-Maurille, à Angers, et les couvents des Soeurs de la Providence et des Filles de la Croix.

Quel était le salaire de ces maîtres d'école? Les revenus provenaient de deux sources principales: le traitement fixe et la rétribution scolaire. « Assez rare avant le XVIII^e siècle, l'usage du traitement fixe se généralisa surtout à partir des Déclarations Royales de 1698 et de 1724 qui en déterminaient le taux à 150 livres pour les maîtres et à 100 livres pour les maîtresses. En fait, les gages des régents variaient beaucoup selon les paroisses, presque toujours au-dessous du chiffre légal³⁷ ». Les contributions en na-

37. *Ibid.*, 146.

ture étaient rares dans l'Anjou au XVII^e siècle; de même le cumul des fonctions: maître d'école, chantre, sacristain, procureur de fabrique, assez fréquent en d'autres provinces de France. Autre considération digne d'être retenue: les maîtres jouissaient, en maintes paroisses, de l'exemption totale ou partielle d'impôt, de taille, capitation et même de service de milice. Ces avantages étaient jugés considérables, puisque les plaintes au sujet des salaires des régents sont extrêmement rares.

C'est à l'Eglise qu'il faut rendre hommage pour l'existence des petites écoles au pays angevin avant 1789. Les conciles provinciaux ont proclamé la nécessité de l'instruction primaire, puis les synodes ont édicté les règlements pour la fondation et la conduite de ces écoles destinées à la classe laborieuse. Les évêques et les prêtres les ont fondées, dotées, inspectées; les congrégations religieuses ont secondé de tout leur dévouement le zèle du clergé dans ce domaine.

Ainsi, François de Rohan, en 1507, recommande aux curés le choix des instituteurs, il indique quelle doit être la matière de leur enseignement, il insiste sur le respect des choses saintes que les maîtres doivent inspirer à leurs écoliers. Un successeur, sur le siège d'Angers, Gabriel Bouvery (1540-72) ordonne, dans le synode de 1564, que chaque paroisse ait son école, à moins qu'un prêtre instruit n'y enseigne à l'enfance et à la jeunesse les éléments de la grammaire et de la religion. Au XVII^e siècle, l'évêque Henri Arnauld (1650-1692) interdit les écoles mixtes en 1657, puis donne à ses prêtres, aux curés eux-mêmes, l'ordre de remplir les fonctions d'instituteurs, dans les paroisses où les enfants sont élevés en dehors de tout enseignement:

« Ordonnons que dans les paroisses où il y a plusieurs Prestres, le dernier reçu sera obligé de la faire [l'école], lequel Prestre sera tenu de se présenter devant nous, pour estre examiné sur sa capacité, et recevoir nostre approbation; et que dans les paroisses où il n'y a qu'un curé et un vicaire, ils feront la dite instruction par semaine, en cas que le vicaire ne la pust faire luy seul. Et d'autant que cette obligation est essentielle à la charge des curés [...] qui doivent répondre à Dieu du salut de leurs ouailles aux dépens du leur propre. Nous en joignons

sous la mesme peine à ceux qui n'ont point d'Ecclésiastiques qui puissent tenir la petite école d'instruire eux-mêmes les enfants et d'employer à cette oeuvre si nécessaire au salut des âmes le tems qu'ils ne seront point obligés de vacquer aux autres fonctions de leur charge³⁸.

Les évêques Michel Poncet de la Rivière et Jean de Vaugirault, qui occupèrent le siège d'Angers au XVIII^e siècle, donnent des instructions identiques et s'opposent avec énergie à la coéducation. Il est intéressant de rapprocher ces directives de celles de Mgr de Saint-Vallier, à l'occasion du quatrième synode de Québec et dans son *Rituel*³⁹, pour le soin des « petites écoles » du Canada.

Le clergé angevin répondit avec empressement aux ordonnances épiscopales: sur plus de 130 fondations, 70 au moins sont dues à son zèle et à son abnégation. Deux exemples suffiront ici. En 1604, Jean Huret, chanoine-curé de la Trinité à Angers, lègue aux paroissiens de Chazé-sur-Argos un logis et quelques lopins de terre pour y fonder une école et entretenir « un régent docte et savant le plus qu'il sera possible⁴⁰ ». En 1698, René Gendry, curé de Saint-Macaire-en-Mauges, lègue par testament une maison, plusieurs boisselées de jardin et une rente foncière « desquels domaines il transfère la propriété à la maîtresse d'école » et à ses « successerices⁴¹. »

Parmi les bienfaiteurs de l'enseignement populaire en Anjou, l'histoire a retenu les noms de *Joseph Le Cerf* et de *Jean Arthaud*, prêtres formés à Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris et à qui s'unit *Jean Boury* pour fonder une petite école, en 1658 dans le faubourg Saint-Jacques. *Pierre Maillard*, supérieur de la petite société, en 1664, contribua largement à l'établissement des Filles de la Croix et des Filles de la Providence à Angers. *François Chollet*, né en 1659 et qui fut plus tard directeur du Petit-Séminaire manifesta un zèle remarquable pour la création des petites écoles et la fondation de collèges. *Sébastien Chauveau*, né à Gohier en 1635

38. *Statuts du diocèse d'Angers*: 753-755. Aussi Urseau, *op. cit.*, 161-174.

39. Louis-Philippe Audet, *op. cit.*, I: 118s.

40. C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, II: 360. Aussi Urseau, *op. cit.*, 179.

41. Archives de la cure de Saint-Macaire-en-Mauges. Aussi Urseau, *op. cit.*, 179.

fut prêtre de l'Oratoire, se consacra de façon particulière « à la création des écoles et au placement des enfants en apprentissage. » Il mourut en 1725. Enfin, un dernier nom, celui de *Jean Gallard*. Né à l'Hôtellerie-de-Flée en 1619, il fut élève d'Adrien Bourdoise, établit à La Flèche une maison qui servait à la fois d'école, de collège et de séminaire, mais bientôt fut séduit par les doctrines jansénistes ce qui servit admirablement les projets de l'évêque *Henri Arnauld* qui le fit venir à Angers, avec ses collaborateurs. Ils y ouvrirent une école gratuite pour les pauvres et ils eurent bientôt un grand nombre d'écouliers: dénoncés par l'Université, ils reçurent du lieutenant de police l'ordre de se disperser⁴².

Une autre preuve du dévouement de l'Eglise à promouvoir l'enseignement populaire, c'est la fondation de communautés religieuses vouées à l'instruction des enfants et particulièrement à celle des jeunes filles: on en compte plus de 50 pour la France seulement en moins de 150 ans⁴³.

Outre les Ursulines, les Cordelières et les Filles de la Charité de saint Vincent de Paul⁴⁴ qu'on trouve établies dans le diocèse d'Angers dès le XVII^e siècle, la ville épiscopale vit surgir quatre communautés importantes qui s'intéressèrent particulièrement à l'instruction du peuple et occasionnellement au soin des malades:

42. Dom Piolin, *Les petites écoles jansénistes en Anjou*, in *Revue de l'Anjou*, janvier, mars et mai 1876. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*: 309. Aussi Ch. Urseau, *op. cit.*, 174-191. Les écoles de Jean Gallard (les Gallardins) étaient établies à La Flèche, Lude, Chateaugontier, Beaufort-en-Vallée et rue Chaperonnière, à Angers.

43. Pour les garçons, la seule fondation vraiment importante dans la deuxième moitié du XVII^e siècle fut celle des Frères des Ecoles chrétiennes établis par saint Jean-Baptiste de la Salle.

44. Chaque diocèse avait des dévouements particuliers:

- à Paris, les Filles de Sainte-Geneviève, les Dames de l'Union chrétienne et de la Mère de Dieu;
- en Lorraine, les Filles de la Congrégation de Notre-Dame de saint Pierre Fourier;
- à Agen, les Soeurs de la Foi;
- à Nevers, les Soeurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne;
- au Mans, les Soeurs de La Chapelle-au-Riboul ou Soeurs d'Evron;
- au diocèse de La Rochelle, Les Filles de la Sagesse de L.-M. Grignon de Montfort.

1. *Les Filles de la Providence* communauté fondée par Marie-Gabrielle Rousseau (née le 30 juillet 1625 à Craon). En 1660, elle était appelée par l'évêque d'Angers, Henri Arnould, « pour faire l'école au fauxbourg St-Jacques » et former des institutrices pour la campagne : telle fut l'origine des Filles de la Providence.
2. *Les Filles de la Croix* eurent la même fondatrice; Anne Bloteau de la Faucille la remplaça en 1673.
3. *La communauté des Dames de la Croix* ou *Filles de la Sainte-Trinité* ou de la *Propagation de la Foi*, fondée en 1673, s'occupa des « nouvelles catholiques » ou des femmes et filles de la Religion prétendue réformée qui voulaient se convertir. Elle s'intéressa également au soin des malades et à l'instruction de la jeunesse.
4. *La communauté des Soeurs de Saint-Charles* fut fondée en 1714 par Anne Jallot : elle s'occupa également des malades, d'enseignement et de la formation des institutrices pour les paroisses rurales du diocèse.

Enfin à Saumur, Jeanne Delanoue (née en 1666) fondait la communauté des *Soeurs de Sainte-Anne*, servantes des pauvres, de la Providence, vers 1694. Le 29 septembre 1709, l'évêque Poncet de la Rivière approuvait cette communauté, du vivant même de la fondatrice; 9 établissements de charité ou d'enseignement populaire. Jeanne Delanoue mourut le 21 août 1736.

Voilà ce que fut l'enseignement primaire dans l'Anjou avant la Révolution : M. Ch. Urseau a relevé, dans son enquête consciencieuse, des centaines de noms de prêtres, vicaires, diacres, régents d'écoles, maîtres laïques, institutrices, donateurs de biens importants pour la fondation d'écoles. Nous avons retenu quelques-uns de ces noms dont on trouvera la liste en Annexe III, p. 47 : le lecteur sera sans doute étonné de tous ces noms français et de leurs correspondants canadiens, ces derniers étant *peut-être* (c'est notre hypothèse) de lointains descendants de leurs ancêtres angevins. On notera aussi l'évolution de l'orthographe des noms de famille : Barbot qui devient Barbeau, Chapeleau pour Chapleau, Daviau pour Daviault, Dumay pour Dumais, Dousset pour Doucet, Gauvain pour Gauvin, Gaudais pour Gaudet, Meusnier, pour Meunier, Perrodeau pour Pérodeau, etc.

V. L'ORLÉANAIS

Placé au sud de l'Ile-de-France, à l'est du Maine et du Perche, au nord de la Touraine et du Berry, l'Orléanais a fourni, lui aussi, des colons à la Nouvelle-France car il est situé au centre d'une région d'où sont partis nombre de nos ancêtres. Il sera intéressant de jeter un rapide coup d'oeil sur ce que fut l'instruction primaire avant 1879 à Orléans et dans les communes de l'arrondissement : nous nous inspirerons à cet effet de l'étude abondamment documentée de Mademoiselle A. de Foulques de Villaret, publiée à Orléans en 1882.

L'auteur commence par réfuter l'accusation cent fois répétée que « le passé n'a rien fait pour l'instruction » et que l'instruction primaire, en France fut le fruit de 1789. En réalité, souligne l'auteur, la Révolution l'a réduite à rien car du IX^e au XVIII^e siècle, les enfants de toutes les conditions n'ont jamais manqué, dans l'Orléanais, de l'instruction convenable à leur état. « Les évêques, lisons-nous dans les statuts synodaux d'Orléans de 1615, procureront que dans les gros bourgs et petites villes il y aye des écoles dont les maîtres soient catholiques et de bonnes moeurs⁴⁵ »

Dans les centres urbains, on note l'existence de deux sortes d'établissements scolaires : a) les *petites écoles* fondées pour chaque paroisse, soutenues et alimentées par les libéralités de ses habitants et du clergé local, surveillées par le curé et la fabrique, ouvertes aux seuls enfants des paroissiens à moins de dérogation formelle exprimée par le fondateur ; b) les établissements placés par leur destination hors du cadre des délimitations paroissiales et soumises à des conditions particulières d'existence.

Pour la ville d'Orléans et sa banlieue, on compte, à cette époque (vers 1615), 25 paroisses qui *toutes* sont pourvues d'une ou de plusieurs écoles pour les garçons aussi bien que pour les filles⁴⁶. Quant aux établissements pédagogiques d'ordre général, ce furent les écoles des Aumônes ou hôpitaux de Saint-Paterne et de Saint-

45. A. de Foulques de Villaret, *L'instruction primaire avant 1789 à Orléans*, Orléans, H. Herluison, libraire-éditeur, 1882 : 7.

46. *Ibid.*, 33-132.

Paul, l'école de la Maîtrise, les Nouvelles-Catholiques, les Bénédictines calvairiennes, les Religieuses de la Madeleine, les Ursulines et les Dames de la Visitation, les Frères des Ecoles chrétiennes, l'école municipale d'arithmétique et d'écriture de la ville d'Orléans et l'école municipale de dessin.⁴⁷

Quelle fut la situation dans les communes rurales de l'Orléanais ? Comme les auteurs que nous avons cités précédemment, Mademoiselle de Villaret se plaint de la disparition de ces documents qui permettraient d'établir de façon péremptoire la situation de l'enseignement populaire aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Toutefois, pour se rendre compte des difficultés d'établir un système cohérent d'écoles, il convient de ne pas oublier par exemple l'état défectueux des voies de communications vicinales : dans les villages, les habitations disséminées se trouvaient souvent éloignées du siège de l'école. C'était en toutes saisons que les jeunes enfants devaient parcourir seuls, par des chemins défoncés, un trajet de cinq ou six kilomètres. Le ramassage scolaire n'était pas encore inventé ! A ces obstacles, ajoutons le manque absolu, trop souvent, de ressources budgétaires.

Retenons au moins la conclusion de mademoiselle de Villaret : « Sur 106 communes rurales dont se composait avant 1789, l'arrondissement d'Orléans, nous en trouvons 68 pourvues d'écoles, et encore la majeure partie en possédaient-elles deux. Il en reste 37 où nous n'avons pu reconnaître la présence d'aucun établissement d'instruction. Doit-on nécessairement en conclure que des maisons scolaires n'y existaient pas ? Nous sommes loin de le penser [...] Nous ne saurions nier qu'un petit nombre de bourgades a pu être privé d'écoles ; mais nous avons vu aussi [...] que bien des établissements pédagogiques dont nous avons constaté l'existence ne nous sont connus que grâce à des documents tout à fait étrangers aux fonds paroissiaux ; que souvent ces écoles n'étaient même pas nommées dans les pièces comptables des fabriques dont elles dépendaient, et que, sans les indications que nous avons trouvées dans des dépôts privés, nous eussions dû croire qu'elles n'existaient pas⁴⁸. »

47. *Ibid.*, 132-154.

48. *Ibid.*, 269.

Dans la très longue liste des maîtres d'écoles et des bienfaiteurs de l'instruction populaire établie par notre auteur, on remarque, ici encore, la similitude des noms français et de noms canadiens : Martin Legendre, Christophe Cardinal, Estienne Gauldry, Jean Gaignant, Mathurin Picard, Nicolas Micheau, François Bruneau, François Duval, Christophe Landré, Jos. Lecler, Louis Frémont, Pierre Delorme, etc.

VI. LE DIOCÈSE DE LA ROCHELLE

Tous les documents utilisés jusqu'ici remontent à la fin du XIXe siècle, sauf peut-être l'étude consacrée au Bas-Poitou de A. Baraud. L'historiographie contemporaine s'intéresse, elle aussi, à l'état de l'instruction publique aux XVIIe et XVIIIe siècles : c'est pourquoi nous estimons fort important de signaler tout au moins quelques publications récentes sur la question. Et tout d'abord l'étude considérable du chanoine Louis Pérouas, *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724*, Sociologie et pastorale, publiée par S.E.V.P.E.N. à Paris, en 1964. Remarquons tout d'abord que le diocèse, à la configuration singulière, comprend des plaines saintongeaises, poitevines, angevines et une partie du Massif Armoricaïn. Il y aura donc recoupage de provinces déjà mentionnées dans ce travail.

L'enseignement se donnait, au niveau des paroisses, dans ces établissements que l'on appelait « *petites écoles* », bien que cette désignation recouvrit des réalités fort diverses⁴⁹. Les villes étaient généralement privilégiées : La Rochelle par exemple, comptait 39 écoles en 1689, 21 pour les garçons et 18 pour les filles. De même, la plupart des bourgs avaient leurs maîtres d'école. Mais dans les paroisses de campagne, les établissements scolaires étaient

49. Louis Pérouas, *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1964. L'appellation « petite école » avait des significations variables : ainsi « un laboureur ruiné ou un pauvre estropié s'occupait d'enfants pour gagner de quoi vivre ; plus souvent un ecclésiastique, vicaire, prêtre ou chapelain, ou encore un notaire recevait quelques garçons pour rendre service ; ici ou là un véritable régent jouissait d'un bénéfice qui comportait la charge d'enseigner ; d'autres régents étaient embauchés par les fabriques paroissiales ; enfin des maîtres rassemblaient à leur domicile des enfants pour les instruire ; ce dernier mode existait particulièrement dans les villes » : 178.

plus clarsemés : sur 14 paroisses de la plaine de Fontenay visitées en 1674, quatre seulement possédaient un régent en titre, quatre autres avaient un embryon d'école et les six dernières en étaient dépourvues. Une visite de l'évêque G. d'Hillierin dans les Mauges en 1688-1689 lui permit de constater que les 22 paroisses de cette région n'avaient pas de régent véritable : dix d'entre elles n'offraient aucun enseignement, tandis que dans les douze autres un prêtre ou un laïc s'occupait des enfants. Partout le nombre des maîtresses est très faible.

L'existence des écoles et la présence de maîtres compétents dépendaient du salaire qu'on pouvait offrir : dans la plaine du Bas-Poitou, située à l'ouest de la Vendée, la plupart des paroisses pouvaient se payer le luxe d'un régent en titre. Sur les onze paroisses de ce secteur, toutes purement agricoles, note Louis Pérouas, huit ont un régent en 1649-50 lors de la visite de l'évêque R. Seguin.

La fréquentation scolaire différait beaucoup entre la ville et la campagne : à La Rochelle, on compte 966 élèves (608 garçons et 358 filles) pour une population de 17,000 à 18,000 catholiques, en 1689. Dans les campagnes, le nombre des élèves ne dépassait jamais la douzaine. « Les parents, affirme Louis Pérouas, se préoccupaient très peu d'assurer une instruction à leurs enfants, encore moins aux filles qu'aux garçons⁵⁰. » On préférait trop souvent donner à ceux-ci la charge des bestiaux et l'on ne comprenait pas l'utilité de l'instruction même très élémentaire qui était dispensée par les petites écoles.

Le programme de ces écoles était des plus simples : la religion, la lecture, l'écriture et le calcul ; le souci de la formation religieuse précédait celui de la formation humaine des enfants. Quant aux filles de la noblesse et de la bourgeoisie, elles préféraient aux petites écoles, l'un des sept pensionnats annexés aux monastères de femmes.⁵¹

50. *Ibid.*, 179.

51. *Ibid.*, 180.

Le diocèse de La Rochelle put compter sur la présence de plusieurs communautés religieuses vouées à l'enseignement de la jeunesse : Filles de la Charité, Soeurs de l'Enfant-Jésus ou Dames de Saint-Maur, moniales de Notre-Dame de Charité dites Dames blanches, Filles de la Sagesse fondées par L.-M. G. de Montfort, communauté des Forestières ou Filles de Saint-Etienne, Frères du Canada.⁵²

Mgr Etienne de Champflour est resté célèbre par des mandements dans lesquels il s'efforce de réglementer l'enseignement; rien de très original cependant car il se contente de reprendre les prescriptions traditionnelles: interdiction de la coéducation, nécessité de l'approbation pour les régents, exigences morales et spirituelles pour le bon accomplissement de leurs fonctions.

« Si l'on met à part les bourgs, conclut le chanoine Louis Pérouas, plus de la moitié des paroisses demeuraient dépourvues d'écoles. Pour suppléer cette lacune, des curés acceptaient d'enseigner les rudiments à certains garçons. Même ainsi le réseau scolaire restait lâche. Au total, si les maîtresses étaient moins rares qu'en 1648, le nombre des écoles n'avait pas beaucoup augmenté. Encore à la fin du XVIII^e siècle, on se plaindra du manque grave d'enseignement dans les campagnes. Toujours les projets achoppaient sur la question du financement⁵³. »

52. Ibid., 386-392. Sur les *Frères du Canada*, voir: 372, 388, 390, 432.

53. Ibid. 430-1.

CONCLUSION

Quelles conclusions retenir de ce long périple à travers quelques-unes des provinces françaises qui ont fourni plusieurs centaines de colons à la Nouvelle-France? Les ouvrages publiés à la fin du XIX^e siècle, en marge de l'enquête de Louis Maggiolo, tentent d'établir que l'ignorance n'était pas aussi étendue qu'on l'a affirmé et qu'en d'innombrables paroisses, des écoles accueillait les élèves et des maîtres — clercs ou laïques — défendaient les droits de l'alphabet et dispensaient, avec l'enseignement religieux, la connaissance de la lecture, de l'écriture et du calcul.

Des écrivains contemporains — nous venons de citer Louis Pérouas — sont beaucoup plus circonspects dans leurs affirmations et manifestent carrément un pessimisme si catégorique qu'on se prend à douter du sérieux des sources et de l'objectivité des commentaires des historiens du XIX^e siècle. Nous ne prétendons pas résoudre définitivement ce problème: nous voulons cependant dire notre embarras en présence d'une thèse aussi engagée que celle de Pierre Goubert dans son ouvrage intitulé *L'Ancien Régime*.⁵⁴

L'auteur commence par rappeler les résultats globaux de l'enquête Maggiolo:

1. Les quatre cinquièmes des Français étaient parfaitement analphabètes vers 1685 (exactement 78.8%, calcul fait sur 219,047 cas);
2. Les femmes étaient beaucoup plus ignares que les hommes (86% pour les épouses au lieu de 71% pour les époux, invités à signer les actes de mariages paroissiaux);
3. L'Ouest, le Centre et le Midi étaient beaucoup plus défavorisés que le Nord et l'Est, à l'exception des régions protestantes, dont le taux d'alphabétisation rejoignait ou dépassait celui de la Picardie ou de la Champagne: le protestantisme ne s'accommode jamais de l'ignorance totale;

54. Pierre Goubert, *L'Ancien régime, I*, Collection U. Armand Colin, 1969: 243-258.

55. *Ibid.*, 244.

4. Un assez net progrès a été réalisé entre 1685 et 1785 (l'analphabétisme recule globalement de 79% à 63%); mais il intéresse presque uniquement les régions déjà favorisées, de la Normandie à la Lorraine.⁵⁵

Comme le fait justement remarquer Pierre Goubert, l'interprétation de ces résultats pose plus de problèmes que l'enquête elle-même: le degré d'alphabétisation dépend, pour une large part, de l'existence ou de l'absence d'écoles de villages. Les villes sont mieux pourvues, sous ce rapport, que les campagnes. Il nous semble avoir établi que les « petites écoles », même si elles n'existaient pas dans toutes les agglomérations, étaient suffisamment nombreuses pour dispenser une instruction élémentaire aux enfants qui les fréquentaient. Et il demeure certain qu'un nombre important des colons qui vinrent tenter fortune en Nouvelle-France savaient signer leur nom et possédaient souvent une certaine culture: leur province d'origine avait dû leur fournir les moyens d'apprendre à lire, à écrire, à calculer.

« L'opinion générale des milieux cultivés ou simplement alphabétisés, écrit encore Pierre Goubert, est tout à fait hostile à l'instruction du peuple. Il est nécessaire que le peuple soit ignorant⁵⁶ ». Si par milieux cultivés, l'auteur entend le clergé d'abord, la bourgeoisie ensuite, nous regrettons beaucoup de ne pouvoir partager son opinion: les quelques auteurs que nous avons cités, dont l'objectivité ne saurait être mise en doute et dont l'ampleur des investigations impressionne, ont établi péremptoirement que, règle générale, le clergé a manifesté, dans les provinces dont il a été question ci-dessus, un zèle remarquable pour l'instruction des classes laborieuses; il en fut de même pour plusieurs membres de la bourgeoisie qui consacrèrent une partie de leur fortune au soutien des écoles et à l'engagement de régents ou de maîtres. Que Voltaire et les encyclopédistes aient été hostiles à l'instruction du peuple, c'est une vérité incontestable; mais de là à conclure et à retenir comme seuls protagonistes de l'alphabétisation « quelques bonnes âmes, quelques pieuses personnes qui désirent préparer de futurs prêtres », la généralisation est

56. *Ibid.*, 245.

vraiment trop facile et c'est disposer très allègrement de tous ces dévouements obscurs en faveur de l'enseignement populaire.

Sans doute ne faut-il pas apprécier l'instruction des colons, nos ancêtres, selon les normes qui nous permettent de juger, *aujourd'hui*, des connaissances dispensées par les premières années de l'école élémentaire. L'alphabétisation n'était pas, au XVII^e siècle, une condition *sine qua non* de succès dans la vie : tout de même, il nous semble avoir établi que dans le Maine, la région nantaise, le Bas-Poitou, l'Anjou et l'Orléanais les petites écoles furent nombreuses, même à la campagne, et qu'elles offrirent aux paysans et aux artisans l'occasion de faire dispenser à leurs enfants les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul. Plusieurs historiens sérieux ont souligné, d'autre part, la remarquable éducation d'un très grand nombre de filles qui vinrent au Canada et qui y fondèrent un foyer : il est bien établi qu'elles avaient reçu dans des établissements de charité de Paris ou de province une formation qui dépassait souvent celle des colons qu'elles épousèrent. Voilà qui explique le rôle primordial joué par ces femmes de tête et de cœur qui furent les gardiennes du foyer en ces heures difficiles de la colonisation de la Nouvelle-France.

A handwritten signature in dark ink, reading "Louis-Robert Audet". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

ANNEXE I

LES AMIS DE L'ÉDUCATION DANS LE MAINE
AVANT LA RÉVOLUTION

Dans l'intéressante étude d'Armand BELLÉE sur l'instruction publique dans le département de la Sarthe avant et pendant la révolution de 1789, on relève les noms de centaines de personnes intéressées à l'instruction populaire: curés, vicaires, diacres, régents, instituteurs, institutrices, fondateurs ou fondatrices d'écoles dont les noms se suivent dans les archives publiques, de paroisses, de province, de département ou dans les contrats notariés. Un bon nombre de ces noms français se retrouvent aujourd'hui encore au Canada: ces amis de l'éducation étaient-ils des parents, des ancêtres de quelques-uns des colons venus en Nouvelle-France? Possible. . .

Les noms écrits en italique figurèrent dans la liste des élèves du Collège du Mans en 1668.

AUBRY, Jean, *AUBERT, Pierre.*

BEAUDOUIN, J., BELLANGER, François, BISSON, Pierre, BLONDEAU, Marie, BOIVIN, Marie, BOIVIN, Pierre, BOULAY, Macé BROSSARD, François, *BELANGER, Jean, BELANGER, Mathieu, BENARD, René, BOURGOIN, Jacques, BRETON, Louis, BRETON, Marie, BRUNEAU, Claude, BRUNEAU, René.*

CHARPENTIER, Jacques, CHARPENTIER, Louis, CHARTIER, Suzanne, CHAUVIN, Jean, CHEVALIER, Jean CHEVALIER, Jean, CHAVALIER, Noël.

DESPRES, Louis, DORION, Antoine, DROUIN, Gatien, Jean, DUBREUIL, René, DUBOIS, André, DUBOIS, Claude-Elie, DUGUE, Jean, DUGAS, Louis, DUGAS, René, DUPLESSIS, René, DUPUIS, Michel, DURAND, Jean, DUVAL, François.

FILLION, Toussaint, FLEURY, Charles, FONTAINE, Antoine, FOURNIER, Jehan, FOURNIER, Julien, FORTIN, Guillaume.

GAIGNARD, Charles, GAIGNOT, René, GARNIER, François, GAUTHIER, Nicolas, GAULTIER, Adam, GAULTIER, René, GIRARD, Daniel, GIRARD, Pierre, GODEMER, Jean.

HARDY, Laurent, HEBERT, Pierre, HENRY, Jacques, HENRY, Roland, HUAU, Antoine, HUBERT, Louis.

LAINE, François, LALANDE, Jean, LAMBERT, Cosme, LAMBERT, Pierre-François, LA MOTTE, Jacques, LAPIERRE, Jean, LA PORTE, Marie, Elizabeth, LA ROCHE, Joseph de, LAVIGNE, Jean, LEFEBVRE, Louis, Olivier, Mathurin, LEFEBVRE, Gervais, LEGENDRE, Antoine, François, Nicolas, Marie, Pierre, René, LEMOINE, Jean-Antoine, LESPINE, Fabian, LETOURNEAU, Jean, LEVASSEUR, Ambroise, Arnoul, LAVIGNE, Jean.

MAUDET, François, MARCHAND, Estienne, MENARD, Nicolas, René, MÉTIVIER, François, MOREAU, Godefroi, Pierre MOREL, Guido, MORIN, Louis, Louise, Michel, Nicolas.

NEVEU, Joseph, NICOLAS, Olivier, NOEL, Guillaume.

PARADIS, Charles, PATRY, Louis, PELLERIN, Mathurin, Thomas, PELTIER, René, PILON, Pierre, PINARD, Adam, POIRIER, François, POISSON, Baptiste, René, POITEVIN, Nicolas, POTIER, Nicolas, POTTIER, Mathurin, PREVOST, Jacques, PRUD'HOMME, Louis.

RENAULT, Guillaume, RICHARD, Julien, Jean-Baptiste, François, RICHER, Charles-Guillaume, ROBIN, René, ROCHER, François, Jean, ROCHON, Léonard, RONDEAU, Michel, ROULEAU, Jacques, ROUSSEAU, Michel, François, Odile, ROYER, Claude.

SIMON, Claude.

TOUSCHET, René.

VALLIQUET, André, VANIER, Charles, VIEL, Antoine.

ANNEXE II

LES AMIS DE L'ÉDUCATION DANS LE BAS-POITOU

La liste qui suit a été préparée d'après l'étude de l'abbé A. Baraud sur l'instruction dans le Bas-Poitou avant la Révolution française. Les noms mentionnés sont ceux de maîtres d'école, de prêtres, de curés, de diacres, de régents, de bienfaiteurs insignes de l'éducation populaire. Nous n'avons retenu que ceux de ces noms que l'on retrouve, encore aujourd'hui, au Canada: ces personnes sont-elles des parents, des ancêtres de quelques-uns des colons qui vinrent en Nouvelle-France aux XVII^e et XVIII^e siècle ? Peut-être. . .

ALBERT, Jean, ARNAUD, Jacques, AUBIN, François.

BABIN, Nicolas, BAUDIN, Antoine, BEAUSOLEIL, Hélyes, BEL-LANGER, Pierre-Louis, BELLOIN, René, BERGERON, Gabriel, BERGERON, Marie, BERNARD, Guillaume, BERNARD, Pierre, BLANCHARD, Martin, BONAMY, Jean, BONNIN, Françoise, BONNIN, René, BOUTET, Anne-Marie, BOUFFARD, Marie-Thérèse, BRION, Henriette, BRISSON, Marie, BRISSON, Michel, BRUNEAU, Ursule.

CHARRIER, Jean, CHARTIER, Mathurin, CHAUVEAU, Charles, CHAUVEAU, Jean-Baptiste, CHESSE, Pierre.

DAVIAUD, Jeanne-Thérèse, DRAPEAU, Pierre, DUBOIS, Pierre-Louis, DULONG, Guillaume, DUPONT, Philippe, DURAND, Jean.

FAVREAU, Marie, FLEURY, Jacques, FLEURY, Jean-François, FLEURY, Maurice, FORTIN, Dominique.

GARNIER, René, GAUVIN, François, GAUVIN, Jean GAUVIN, Louis, GILBERT, Madeleine, GIRARD, Françoise, GIRARD, Modeste, GOUJON, Louis, GOUPIL, Jacques, GROLLEAU, Renée, GUILBAUD, Mathurin.

HÉBERT, Jean.

LEMAÎTRE, Jacques, LE ROUX, Mathurin, LE ROUX, Noël, Le SAGE, Pierre, LORIN, Nicolas.

MAIRAN, Jean-Baptiste, MARCHAND, Marie, MARTIN, Jeanne, MARTIN, Marie, MARTIN, Pierre, MARTINEAU, Philippe, MARTINEAU, Pierre, MERCIER, Pierre, MESNARD, Pierre, MICHEAU, Mathurin, MOREAU, Jean, MOREAU, Jeanne, MORIN, Jean.

PAYRAUDEAU, Jean, PERAUDEAU, Régent, PERREAU, François, PETIT, François, PINEAU, Marie, POTIER, Perrine.

ROUSSEAU, Jacques-René, ROUSSEAU, Jean, RENAUD, Louise, RICHARD, Jean, RICHARD, Nicolas, ROBERT, Hélène, RIBIN, Pierre, ROUILLARD, Guillaume, ROUX, Jean, ROY, François-Aimé.

TESSIER, Jean, (professeur d'hydrographie, 1712-1745), THIBAUD, Charles, THIBAUD, Joseph, THIBAUD, Louis.

VERDON, Charles, VERDON, François, VIAUD, Pierre.

ANNEXE III

LES AMIS DE L'ÉDUCATION DANS L'ANJOU AVANT LA RÉVOLUTION

L'abbé Ch. Urseau, dans son étude sur l'état de l'instruction primaire dans les paroisses du diocèse d'Angers, avant la Révolution française, nous donne une longue liste d'amis de l'éducation populaire, maîtres, institutrices, régents, curés, vicaires, diacres, donateurs insignes. Nous avons retenu quelques noms qui rappellent les patronymes très communs, encore aujourd'hui, au Canada. Y a-t-il quelque parenté entre les uns et les autres ? Hypothèse intéressante. . .

AUBERT, Jean, AUBERT, Jacques, AUBRY, Jean.

BARDOT, Pierre, BARON, Nicolas, BESNARD, Yves, BLANCHET, Pierre, BONNIN, Jean, BOUTHILLIER, Marie, BRETON, Marie, BRIAND, Louis, BRUNET, Thérèse.

CARRE, François, CARTIER, Catherine, CHAPELEAU, René, CHARON, Marie, CHAUVEAU, Antoine, CHAUVEAU, Sébastien, CHEVALIER, Perrine, CHOLLET, François, CHOLLET, Marie, COUET, Guillaume.

DAVIAU, Germain, DELAUNEY, Jacques, DOUSSET, Anne, DUFRESNE, Antoinette, DUFRESNE, Paul-Auguste, DUGAY, Jean, DUPONT, Vincent, DURAND, Françoise, DURAND, Jean, DUTREMBLAY, Jacques.

FOUCAULT, François, FOURNIER, Hélène.

GAUDAIS, Denis, GAULTIER, François, GAULTIER, Jean, GAUVAIN, Charles, GIRARD, François, GIRARD, Marie, GIRARD, Perrine, GODIN, Jacqueline, GOUGEON, Gérard, GUÉRIN, Jean, GUICHARD, Urbain.

HAMELIN, François, HAMELIN, Pierre, HERVÉ, Reine, HIRON, Jeanne.

LAMOTHE, Marguerite, LEBLANC, Vincent, LECOMTE, François, LEDUC, Pascal, LEFEBVRE, Joseph, LEFEUVRE, Jacques, LEGENDRE, Françoise, LEGRAND, François, LEPAGE, René, LEROY, David, LEROYER, Renée, LEVESQUE, Jean-François, LEVESQUE, Madeleine, LEVESQUE, Pierre.

MARCHAND, Jean, MARQUIS, Pierre, MARTIN, Jean-François, MARTINEAU, Philippe, MÉNARD, Marie, MÉNARD, Olivier, MEUSNIER, Nicole, MOREAU, Jacques.

NAU, Barnabé, NORMAND, Jeanne.

PELTIER, Pierre, PERREAULT, Pierre, PERRODEAU, Yves, PERRON, Jean, PINEAU, Pierre, POITEVIN, Jeanne, POITEVIN, Pierre.

RAYMOND, Renée, RICHARD, Jean, RICHARD, Jean-Baptiste, ROGER, Pierre, RONDEAU, Marguerite-Rose, ROUSSEAU, Anne, ROUSSEAU, Claude, ROUSSEAU, Guillaume.

SAVARY, Marie-Élisabeth, SOREL, François.

VALLÉE, Felice, VALLÉE, Pierre.

ANNEXE IV

COLONS VENUS DU BAS-POITOU (partie actuelle de la Vendée)

Nous devons à M. Roland GINGRAS, des Archives nationales du Québec, une liste sommaire des ancêtres venus du Bas-Poitou. Voici quelques noms de famille:

Allaire, (Dallaire), Allard, Barbeau dit Laforest, Baudry, Benoît, Bergeron, Bissonnette, Bluteau, Boilard, Boissy, Bonenfant, Bougie, Bourrassa, Bouron, Brochu, Brodeur (Brodeur de la Vigne), Chabot, Chamberland, Chartier, Crépeau, Daunais, Dubé, Dupont, Favreau, Fleury d'Eschambault de la Gorgendière, Frenier, (Frenière, Lafrenière), Geoffrion, Filteau, Fontaine, Garnier (aussi écrit Grenier), Gauthier dit Poitevin, Gauvreau, Gingras, Greffard, Grignon, Guignard (Dignard ou Guinard), Jardinier dit Voyer, Lafontaine (Ménard), Lambert, Laurent dit Lamothe, Lavallée, Marceau, Masson, Ménard dit Lafontaine, Michaud, Michel, Morand, Nadeau, Nepveu, Nolet, Paquet dit Lavallée, Penin dit Lafontaine, Roy, Simonneau, Thibodeau, Turcot, Vachon, Véronneau, Voyer dit Jardinnier.